ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Caisses

Question écrite n° 44895

Texte de la question

M. Julien Dray attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation de la caisse d'allocations familiales de l'Essonne. En effet, en date du 11 juin dernier, le conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Essonne a approuve un projet de la direction prevoyant le regroupement des centres d'Evry et d'Arpajon sur le site d'Evry, ainsi que la fermeture des 29 permanences administratives et leur remplacement par 8 poles d'accueil. Ce projet est cense « ameliorer le service rendu aux allocataires ». Mais, qu'en sera-t-il exactement ? Il s'avere que les points d'accueil n'auront pour seule mission que la reception des dossiers, sans pouvoir en assurer le traitement. Pour les allocataires en grande difficulte disparait egalement la possibilite de paiement aux guichets. Depuis de nombreuses annees, la politique en matiere sociale a ete de rapprocher le service public des usagers. Or le projet de restructuration de la caisse d'allocations familiales 91 vient a l'encontre de cette volonte et met un terme a une politique de proximite. Quant aux salaries, la reforme des structures de la caisse d'allocations familiales 91 va deplacer les 350 employes d'Arpajon vers des sites dont la localisation n'est pas encore determinee. On imagine aisement tous les problemes familiaux que ces mutations engendreront. A ce titre, il n'est pas inutile de rappeler les difficultes de transport en banlieue, notamment dans le secteur d'Evry, zone fortement urbanisee. Enfin, la fermeture du site de traitement d'Arpajon necessitera la vente du siege d'Arpajon et la construction d'un nouveau site a Evry. Quel en sera exactement le cout financier ? En resume, ce projet represente un veritable gachis humain, voire egalement financier, et est en parfaite contradiction avec les politiques visant a favoriser le maintien des services publics de proximite. Il lui demande donc de revenir sur le projet actuel de restructuration de la caisse d'allocations familiales 91. Il lui demande egalement si des ameliorations etaient a apporter au fonctionnement de la caisse d'allocations familiales 91, qu'elles soient soumises aux elus, aux personnels de la caisse d'allocations familiales ainsi qu'aux associations d'allocataires.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre du travail et des affaires sociales sur ses preoccupations relatives au projet de restructuration de la caisse d'allocations familiales de l'Essonne. Le projet « Horizon 2000 » de la CAF de l'Essonne s'articule autour de deux lignes de force. La premiere consiste en un regroupement des moyens de production de la caisse sur la ville d'Evry. Actuellement, les services de la CAF sont repartis sur deux immeubles situes a Evry et a Arpajon. Cette organisation, issue de l'ancienne caisse d'allocations familiales de la region parisienne, induit des surcouts de gestion non negligeables, car les services logistiques doivent etre dupliques et les deplacements des agents entre les deux sites sont necessairement multiplies, sans que pour autant le service rendu aux allocataires soit satisfaisant : les personnels d'Arpajon sont charges de la gestion des allocataires residant dans la partie ouest du departement qui, pour autant, ne se deplacent pas aux guichets d'Arpajon, a l'exception de ceux habitant dans la ville et les communes environnantes. Le second axe de la restructuration souhaitee par la CAF de l'Essonne repose sur une organisation de la caisse autour de huit territoires decentralises sur lesquels seraient implantes des « poles d'accueils », structures legeres d'une dizaine d'agents qui rendraient un meilleur service de proximite aux allocataires grace a une ouverture permanente des

guichets du lundi au vendredi, contre une ouverture d'une journee ou d'une demi-journee seulement par semaine a l'heure actuelle. Ces structures, novatrices, regrouperaient non seulement des techniciens-conseils aptes a repondre aux questions portant sur les dossiers des allocataires, mais egalement des travailleurs sociaux pouvant traiter immediatement une situation d'urgence. Les services de la DRASSIF charges de la tutelle sur la CAF de l'Essonne ont porte une appreciation positive sur ce projet adopte par le conseil d'administration de la CAF, qui s'inscrit dans le cadre du schema directeur d'action sociale de la caisse. Neanmoins son elaboration et sa presentation ont, semble-t-il, souffert d'un manque de concertation avec les divers interesses, en particulier les elus des communes concernees. Pour cette raison, le prefet de la region Ile-de-France vient de demander au president de la CAF de l'Essonne de poursuivre la concertation avec les elus locaux afin de mieux prendre en compte notamment les imperatifs d'amenagement du territoire. Le president de la CAF a rencontre recemment le president de l'union des maires du departements en vue de l'organisation d'une reunion d'information avec les elus dans un delai tres rapproche. Parallelement, la directrice de la CAF de l'Essonne doit rencontrer les representants du personnel afin de negocier la mise en oeuvre de la reorganisaion de la caisse, dont la reussite est subordonnee a l'adhesion de tous. Enfin, une « cellule d'appui » vient d'etre constituee afin que chaque agent du site d'Arpajon puisse faire valoir les contraintes que lui imposerait un regroupement de services a Evry. Cette cellule aura egalement pour fonction de proposer les futures attributions de l'ensemble des agents de la CAF, en fonction des souhaits que ceux-ci exprimeront. Cette necessaire concertation doit permettre de lever les malentendus qui sont apparus et d'apporter au projet adopte par le conseil d'administration de la CAF de l'Essonne toutes les adaptations souhaitables.

Données clés

Auteur : M. Dray Julien
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44895
Rubrique : Prestations familiales
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5878
Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1438